



Convocation à expertise suite à dégâts des eaux

Par LaurineC13

Bonjour,

Suite à un dégâts des eaux très important dans notre maison (nous sommes locataires.) nous avons été convoqué à une expertise demander par l'assureur de notre propriétaire.

Le contexte : nous étions locataires d'une maison qui a subit de gros dégâts des eaux par la toiture et le velux. Malgré notre insistance notre propriétaire à engagé les travaux plus d'un an et demi après le dit sinistre.

Pendant cette année la pluie à continué à faire des dégâts (champignon au mur, plafond, etc.) la copropriété dont fait partie le bien immobilier à donner l'accord pour les réparations du toit.

Seulement voilà le problème.

Lors du constat à l'amiable notre propriétaire à déclaré que la raison de la fuite du toit est une "tempête".

Elle nous a ensuite demandé de déclarer le sinistre à notre assurance. (ce que nous avons fait à la date du sinistre mais que nous n'avions pas pu finaliser car notre propriétaire ne nous à pas fournis les documents demandé, et ce après plusieurs rappels de notre part)

Suite à la finalisation de la déclaration de sinistre, elle et son assurance ont commencé à demander des comptes à notre assureur pour la prise en charge des dégâts intérieur.

Or, étant donné que la cause du sinistre a été déclaré comme étant une "tempête" notre assureur à répondu que les réparations intérieures étaient à la charge de l'assureur du propriétaire.

Depuis plus de nouvelles.

Et là nous venons de recevoir un recommandé pour une convocation à expertise, à la demande de l'assureur de notre propriétaire, nous demandant des dommage à hauteur de 9 000 ?.

Mes questions sont les suivantes :

Quel est le rôle de l'expert ?

Les dommages demandés sont réclamés à notre personne ou à notre assureur ?

Ayant déménagé notre contrat avec notre ancien assureur a été résilier, cela va-t-il impacter la décision de l'expert ?

La convocation étant courante août cela m'inquiète.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses !

Merci de vos réponses

Par chaber

bonjour

Vous téléphonez à votre assureur et vous transmettez à votre assureur en LRAR la convocation

Par LaurineC13

Bonjour,

Merci pour votre réponse, c'est une assurance en ligne, je n'ai pas réussi à les joindre par téléphone. J'ai bien transmis

le courrier par mail, et je leur ferais un recommandé.

Merci !

Bien cordialement,